

Image not found or type unknown



Tuile de la toiture endommagé

Par **louisette54**, le **12/11/2016 à 11:03**

bonjourrnMon fils a acheté une maison qu'il a habité en juin 2016. Voilà que première pluie le mur de l'escalier est trempé on a fait venir un professionnel il y a des fissures dans les tuiles et passernil y a t'il un moyen pour se retourner contre les vendeurs où tout est pour mon fils merci pour vos réponse

Par **morobar**, le **12/11/2016 à 11:53**

Bonjour,rnSi vous pouvez prouver que le vendeur était informé de l'état des tuiles, vous pouvez espérer lui imputer la réfection de ces dernières.rnNon pas au titre du vice caché, certainement exclu lors de l'acte de vente, mais du dol.